

**Commune de SAINT-GILLES**  
Madame Cathy Marcus,  
Echevine déléguée  
Place Maurice Van Meenen, 39  
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : 2835/2006-121  
N/Réf : AVL/CC/SGL-2.68 bis/s.430  
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Rue de la Glacière, 12-18. Anciennes glacières. Installation d'escaliers de secours et rehausse du monte-charge. Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre lettre du 31 janvier 2008, sous référence, reçue le 4 février, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée, en sa séance du 5 mars 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le complexe des anciennes glacières de Saint-Gilles inscrites au projet d'inventaire (construites avant 1932). Elle porte sur des interventions prévues dans le cadre de la transformation du site en centre culturel à savoir : la modification de la façade à rue des n°12-14, l'installation de deux nouveaux escaliers de secours et la régularisation d'un escalier de secours déjà existant, le surhaussement du monte-charge ainsi que la régularisation d'une cabine HT Sibelga et l'aménagement d'une nouvelle porte d'entrée à rue pour un accès indépendant à la cabine.

Pour ce qui concerne la modification des façades des n°12-14, la Commission renvoie le demandeur à son autre avis émis, sur cet aspect du projet, au cours de la même séance plénière, en réponse à son courrier du 07/02/2008 (sous référence 2835/2006-122).

La Commission souscrit, par ailleurs, sans remarque particulière, au nouvel escalier de secours prévu au n°12 ainsi qu'à la régularisation de celui qui existe déjà à l'intérieur de l'îlot (arrière des n°14-16). Elle constate par contre que celui réclamé, au n°18, par la présence d'un studio d'enregistrement au sous-sol, nécessitera une intervention relativement conséquente au niveau des belles caves voûtées des glacières (actuellement occupées par des coffres forts). Elle estime cette intervention (démolition partielle de la voûte) regrettable sur le plan patrimonial. Ne pourrait-on revoir la localisation de ce studio d'enregistrement de manière à éviter d'endommager les caves ? Elle invite les auteurs de projet à reconsidérer cet aspect du projet dans ce sens.

Elle n'émet pas de remarque particulière sur le monte-charge ni sur la cabine Sibelga.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

- A.A.T.L. – D.U. : Mme Françoise REMY